

CARABINOPHOBIE Phobie des armes

*Phobie non officielle, non reconnue, non spécifique,
non classifiée en tant que trouble anxieux défini dans le DSM-5 et la CIM-11*

Phobie du tir sportif à voir ou à pratiquer

Phobie des armes portables en général (Au quotidien ou leur utilisation au cinéma)

Le tir à la carabine est un sport de précision et de concentration qui consiste à atteindre une cible fixe à l'aide d'une arme longue.

Les principes de base

- **La position** : Le corps doit être stable et détendu. On tire généralement dans trois positions : debout, à genoux ou couché.
- **La respiration** : Le tir se fait en retenant sa respiration, le plus souvent les poumons vides, pour limiter les mouvements du corps.
- **Le lâcher** : L'action sur la détente doit être douce et continue pour ne pas perturber la visée.

Les distances et catégories

- **À 10 mètres** : Pratique avec une carabine à air comprimé (plombs de 4,5 mm), souvent la distance d'initiation.
- **À 50 mètres** : Pratique avec une carabine de petit calibre (.22 long rifle), notamment pour le match anglais en position couchée.
- **La sécurité** : L'arme doit toujours être pointée vers la cible et mise en sécurité dès la fin des tirs.

Les armes à feu portables modernes (souvent classées comme armes légères) regroupent l'ensemble des systèmes d'armes individuels ou collectifs qui peuvent être transportés et mis en œuvre par un seul soldat ou une petite équipe.

Elles se caractérisent aujourd'hui par l'utilisation de **matériaux composites légers**, de **systèmes de visée optique ou optronique avancés**, et d'une **conception modulaire** permettant de les adapter à différentes missions.

Voici les principales catégories d'armes à feu portables modernes :

Les armes de poing (Pistolets) Armes de défense individuelle à courte portée, principalement utilisées par les forces de l'ordre et les militaires en arme secondaire.

- **Pistolets semi-automatiques à carcasse polymère**
- **Les armes d'épaule individuelles** qui constituent le cœur de l'armement des unités de combat d'infanterie. **Les Fusils d'assaut : Pistolets-mitrailleurs (PM) - Fusils de précision (Sniper)**

Les armes de soutien et d'appui : les Mitrailleuses légères et les Fusils anti-matériel

QUE DIRE DES PERSONNES QUI DÉTESTENT LES ARMES ?

Réflexion sur le rapport des gens à l'aversion envers les armes.

La détestation des armes se laisse décomposer en plusieurs strates qui gagnent à ne pas être confondues, sous peine de réduire une position complexe à un simple affect.

Une strate psychologique et anthropologique.

L'aversion peut relever d'une répulsion viscérale face à l'objet comme signifiant de mort — ce que René Girard aurait pu inscrire dans une théorie mimétique de la violence, où l'arme cristallise le désir mimétique porté à son terme létal. Chez certains sujets, cette aversion s'ancre dans une expérience biographique (exposition à la violence armée, deuil), et relève alors moins d'un jugement moral que d'un évitement phobique — distinction cliniquement pertinente puisqu'elle n'engage pas la même rationalité argumentative.

Une strate éthique.

La position pacifiste au sens fort — celle d'un Jan Narveson inversé, ou plus fidèlement celle qu'on trouve chez les héritiers du pacifisme kantien — soutient que la détention d'armes instaure une disposition permanente à la violence potentielle, contradictoire avec l'impératif catégorique traité comme fin en soi d'autrui. On peut y opposer, dans une veine hobbesienne ou lockéenne, que le droit à l'autodéfense est un droit naturel antérieur au contrat social, et que son abdication complète relève d'une naïveté quant à la persistance de l'état de nature résiduel même sous l'état civil.

Une strate politique et sociologique.

La détestation des armes se distribue différemment selon les contextes nationaux : elle est position majoritaire banalisée en Europe occidentale post-1945, où le monopole étatique de la violence légitime (au sens wébérien) est peu contesté, tandis qu'aux États-Unis elle s'inscrit dans un clivage culturel où le Second Amendment fonctionne comme signifiant identitaire autant que juridique — la méfiance envers l'arme y est alors lue par ses adversaires comme méfiance envers l'autonomie individuelle face à l'État, lecture que ses partisans jugent projective et anhistorique.

Il convient enfin de noter une asymétrie argumentative fréquente : l'opposant aux armes parle souvent au nom d'une réduction statistique du risque agrégé (corrélation armes-homicides, littérature épidémiologique abondante depuis les travaux d'Hemenway), tandis que le défenseur du port d'armes argumente au niveau du cas individuel et du risque marginal encouru en situation de vulnérabilité — deux échelles d'analyse rarement commensurables, ce qui explique en partie l'irréductibilité du débat.

Trois pistes pour prolonger avec Claude IA

- interroger la généalogie de la distinction schmittienne ami/ennemi comme grille de lecture de la détention d'armes comme disposition politique et non seulement utilitaire ;
- examiner comparativement les régimes juridiques (droit suisse de la milice armée vs. droit français restrictif) pour tester l'hypothèse d'un déterminisme institutionnel plus que moral de l'attitude populaire envers l'arme ;
- explorer la phénoménologie de l'objet-arme chez Sartre ou Merleau-Ponty, où l'outil comme extension du corps propre pourrait éclairer pourquoi le rejet de l'arme est vécu par certains comme rejet d'une certaine incorporation de la puissance.